
Séance du jeudi 01 décembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

Membres en exercice :

9

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Thierry SMAGUINE,

Présents : 5

Présents : Thierry SMAGUINE, Albane ANCELIN, Yves BRODARD, Sylvie AFANYAN, Céline PROUTEAU

Votants : 7

Représentés : Méline JEAN par Yves BRODARD, Julien BESSE par Thierry SMAGUINE

Excusés : Cindy MAILLOT

Absents : Assia KASSE

Secrétaire de séance : Yves BRODARD

DLIB_2022_17 - Objet : CONVENTION POUR PARTICIPATION AU RASED

Monsieur le Président donne lecture d'un courrier de la commune de Crécy-la-Chapelle expliquant la prise en charge sur le budget des coûts de fonctionnement du RASED.

Il convient donc de prendre une convention avec la commune de Crécy-la-Chapelle.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

Thierry SMAGUINE
Président du SIRP GLM



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>08</u> / <u>12</u> / 20 <u>22</u> et publié ou notifié le <u>08</u> / <u>12</u> / 20 <u>22</u>
--